



ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bientôt des logements sur un site pollué à Sainte Louise - Narbonne !

Dans la 5ème modification du PLU de Narbonne en enquête publique actuellement, ECCLA a déjà fait part de son souci par rapport à la zone de Sainte Louise sur laquelle doit être réalisé un ensemble résidentiel. Ce site a été durant 70 ans (1929-1999) un site industriel (distillerie, savonneries, potasse, etc...), époque à laquelle les précautions étaient évidemment moindres qu'aujourd'hui.

Nous souhaitons donc des informations sur le niveau de pollution des sols.

Un accès aux documents plus que restreint !

Les documents officiels concernant ce site sont déposés aux Archives départementales à Carcassonne et les documents de la période 1989-1999, ceux correspondant à la fermeture de l'usine et à la remise en état du site, ne sont pas accessibles au public... ECCLA a donc dû demander une dérogation qui a été obtenue, mais **avec interdiction de reproduction et même de prendre une photo avec un simple portable**.

Il reste donc vraiment des progrès à faire dans l'accès aux informations car il s'agit ici de connaître l'état du sol et du sous-sol d'une zone où vont se construire des logements. Selon le Code de l'Environnement, ces documents doivent être accessibles au public ; selon le Code des Archives, il faut attendre 25 ans !

Un site « banalisable » vraiment sans précaution ?

ECCLA recherche en fait un document : l'étude des sols du site à la cessation d'activité. Première constatation : cette étude n'a pas été faite lors de la fermeture du site et donc n'existe pas dans le dossier consulté aux Archives. Il n'y a qu'une évaluation simplifiée des risques. Et elle mérite bien son nom d'évaluation **simplifiée** ! Cette évaluation consiste à repérer où se trouvent les sources potentielles de pollutions, comment elles peuvent se déplacer dans les milieux et si elles peuvent atteindre des personnes lors d'un nouvel aménagement du site. Dix sources de pollutions potentielles sont indiquées dans le dossier :

- dans les zones 5 à 10 : alcool éthylique, esters, aldéhydes, acétone, alcools supérieurs (butylique, amylique...)
- zone 6 : cuve de gazole
- zone 7 : cuve de permanganate
- zone 8 : cuve de soude caustique
- zone 9 : métaux lourds et hydrocarbures
- zone 10 : trichloréthylène et essence

A la fin, la conclusion est que le site est « banalisable » sans aucune précaution !

Comment arrive-t-on à une telle conclusion ?

En fait, en 1999, au moment de la fermeture du site, il y avait déjà un projet d'aménagement de logements en lotissements ou en collectifs couvrant toute la zone. Du coup, l'étude sur l'évaluation des risques considère que toutes les surfaces seront bétonnées, donc que le sol sera inatteignable et sans risque même s'il est pollué : « l'essentiel devrait être couvert de routes ou de bâtiments ou de zones piétonnières **en dur** ».

Présidente : Maryse Arditi ; Secrétaire : Christine Roques -170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne –

Tél. Fax : 04 68 41 75 78

Courriel : eccla@wanadoo.fr Site Internet : eccla-asso.fr

Dans une annexe, on peut lire que le confinement des eaux de surface, des eaux souterraines et du sol n'est pas bon pour empêcher que les sources diffusent leur pollution dans le milieu... mais puisque ce sera bétonné...
A noter qu'à cette époque, il n'existe pas de SAGE sur cette zone, donc l'eau n'est pas vraiment un souci...

Et pour conclure une dernière citation : « **les éléments dont nous disposons ne mettent en évidence aucune pollution particulière. Cependant, aucune investigation du sous-sol n'a été effectuée et n'a donc pu permettre de vérifier cet absence d'impact** ». On ne saurait être plus précis...

ECCLA demande donc instamment à la Mairie de Narbonne qu'une analyse de la pollution du sol, du sous-sol et des eaux souterraines soit réalisée par l'aménageur et rendue publique. C'est d'autant plus important que les zones bétonnées dans le projet de 1999 et dans le projet actuel ne sont peut-être pas les mêmes, qu'il pourrait rester quelques espaces verts où des enfants pourraient jouer, qu'il faut peut-être un bassin de rétention (zone inondable) où les pollutions éventuelles pourront se diffuser lentement.

Narbonne, le 14/06/16

Contacts : 0468417578

0678793970